



ALENCON, le 15 juin 1999

Monsieur Manrique PERIGAULT MONTE
Zuidwal 56-L
2512 ZG DEN HAAG
LES PAYS-BAS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 3 juillet 1998, qui s'était accidentellement égaré, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les photocopies des documents suivants :

- acte de baptême de Jacques-Jean-François Périgaux le 17 avril 1760 (né le 16 avril) en l'église de Saint-Germain d'Argentan (registre coté 3 E 2 006/7) ;
- acte de baptême de Marie-Catherine Fessier le 9 décembre 1762 (née le 7 décembre) en l'église Saint-Germain d'Argentan (registre coté 3 E 2 006/7) ;
- acte de mariage de Jacques-Jean-François Périgault de la Motte avec Marie-Catherine Lefessier, le 23 novembre 1786 en l'église Saint-Germain d'Argentan (registre coté 3 E 2 006/10) ;
- acte de décès de Jacques-François Périgault-Lamotte le 5 novembre 1829 à Argentan (registre coté 3 E 2 006/49) ;
- acte de décès de Marie-Catherine Fessier le 16 mars 1837 à Argentan (registre coté 3 E 2 006/50) ;
- déclaration de la succession de Jacques-François Périgault la Motte, le 20 avril 1830 au bureau de l'enregistrement d'Argentan (registre coté 3Q 1273) ;
- déclaration de la succession de Marie-Catherine Fessier, le 13 septembre 1837 au bureau de l'enregistrement d'Argentan (registre coté 3 Q 1275).

La consultation des registres paroissiaux et d'état civil d'Argentan a également permis de dresser la liste des enfants de Jacques-Jean-François Périgault la Motte et de Marie-Catherine (Le) Fessieur-Veaudupuy (on trouve parfois la graphie Vaudupuits) :

- François-Jacques-Charles né le 4 octobre 1787, baptisé le 5 octobre en l'église Saint-Germain d'Argentan (parrain : Charles Lefessier de Veaudupuy, marchand tanneur, grand-père de l'enfant ; marraine : Françoise de la Lande, grand-mère de l'enfant) ;

.../...

- Perrine-Denise-Ursule née le 9 octobre 1788, baptisée le même jour en l'église Saint-Germain d'Argentan (parrain : Nicolas-Pierre de la Lande Prébois, marchand de la paroisse de Garnetot, oncle de l'enfant ; marraine : Marie-Anne Lambert, épouse de Charles Fessier de Veaudupuy, marchand tanneur, ayeule maternelle de l'enfant, de Saint-Germain d'Argentan) ;
- Françoise Alexandrine née le 3 juillet 1790, baptisée le 4 juillet en l'église Saint-Germain d'Argentan (parrain : Jacques-François Fessier, prêtre, religieux prémentré de l'abbaye de Silly, oncle maternel de l'enfant ; marraine : Françoise-Catherine Castel, épouse de Nicolas-Pierre la Lande, marchand, de la paroisse de Garnetot), mariée le 3 mars 1813 à Argentan avec Louis-René Dubois ;
- Pierre-Edouard né le 15 janvier 1792, baptisé le 16 janvier en l'église Saint-Germain d'Argentan (parrain : Pierre-Alexis Dubosq, marraine : Françoise-Ursule Fessier) ;
- François-Arsène née le 1^{er} brumaire an VI : 22 octobre 1797 à Vimoutiers, marié le 22 février 1819 à Argentan avec Françoise-Victorine Biard-Desmares.

De nombreux autres renseignements sur cette famille pourraient être trouvés tant dans les registres paroissiaux que dans les archives notariales d'Argentan ; toutefois les longs et hasardeux dépouillements que nécessite leur recherche ne peuvent être effectués par le personnel du service sans nuire gravement aux tâches essentielles qui nous incombent : classement et communication des documents d'archives. Aussi, je me permets de vous inviter à venir consulter en salle de lecture des Archives départementales de l'Orne les documents qui vous permettront d'établir l'arbre généalogique de votre famille; ou, si ce déplacement n'était pas possible, à mandater une tierce personne qui pourra effectuer ces recherches à votre place. La salle de consultation est ouverte au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30, la communication des documents ne s'effectue toutefois qu'entre 9 h et 11 h 30 et entre 13 h 45 et 16 h 45.

Enfin, je me permets de vous signaler que la collection communale des registres paroissiaux d'Argentan, conservée en mairie, est beaucoup plus complète et ancienne que la collection départementale dont nous disposons aux Archives de l'Orne : les registres paroissiaux de Saint-Germain remontant à 1599 en mairie, alors que notre collection n'est pas antérieure à 1623 et comporte des lacunes.

Vous priant d'excuser le retard de cette réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
le Directeur des Archives départementales

Jean-Pascal FOUCHER